

RSE : RENDRE COMPTE À SES PARTIES PRENANTES AVEC EURHO-GR®

ENJEUX

L'article 225 de la loi Grenelle II pose désormais des exigences réglementaires en matière de transparence des entreprises sur un certain nombre d'aspects sociaux et environnementaux, en réponse à une demande et une pression accrues de la société civile.

Dans le logement social, le contexte de contractualisation croissante (avec les collectivités et pouvoirs publics,

les représentants de locataires...) appelle également à revoir la relation des organismes HLM à leurs parties prenantes, en s'appuyant notamment sur le principe de « rendre compte » inhérent à la RSE, afin d'instaurer des partenariats pérennes.

Comment faire de cette contrainte réglementaire une opportunité d'asseoir durablement sa démarche RSE?

OBJECTIFS

- Identifier et s'appropriier les objectifs et modalités du « rendre compte », notamment par le reporting et les rapports RSE, au regard des principes fondamentaux de la RSE et de la réglementation issue du Grenelle II.
- Acquérir les connaissances nécessaires à la mise en place d'un reporting RSE et à la rédaction de rapports RSE en s'appuyant sur le référentiel de reporting EURHO-GR®.

PROGRAMME

Matinée

Pourquoi rendre compte?

- Les différentes finalités du « rendre compte »
- Cadre réglementaire aux niveaux français et européen en matière d'information extra-financière (article 225 notamment)
- Le contexte du logement social : une responsabilité particulière

Sur quoi rendre compte?

- Sur quels éléments de la RSE rendre compte?
- L'enjeu de la « matérialité » : rendre compte sur « ce qui compte »
- Les thématiques-clés pour le logement social
- Les référentiels existants

Après-midi

Le reporting RSE, une base pour rendre compte

- Principes et périmètre du reporting RSE
- Un exemple: le référentiel EURHO-GR® : structure, indicateurs, articulation avec d'autres référentiels et la réglementation
- La mise en place du reporting en interne

Le rapport RSE

- Les « règles d'or » des rapports RSE
- Du rapport RSE au « rapport d'activité responsable »

D'autres modalités du « rendre compte »

- Des dispositifs spécifiques
- Intégrer la RSE aux dispositifs existants
- Vers une communication ciblée

Public

Cadres dirigeants ; responsables de la coordination des démarches RSE ; Responsables communication

Tarifs

Intra
1650 € TTC/société
Inter*
490€ TTC/participant
*(*ESH: coût pris en charge par la Fédération)*

Durée

1 journée

Lieu

À Paris ou dans vos locaux

Sessions

9 octobre (OPH)

18 novembre (ESH)

9 décembre (OPH)